

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 21 septembre 2021

Délibération n° : 21-09-24

8.9 Culture

Objet : Adhésion au dispositif du Pass Culture

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Tiphany OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Dominique CORREA
Dominique DAUCHY

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Pass Culture est une mission de service public portée par le Ministère de la Culture qui permet aux jeunes de 18 ans d'accéder à une application sur laquelle chaque jeune dispose d'un forfait de 300€ pendant 24 mois pour découvrir une diversité de propositions culturelles et d'offres numériques (livres, musées, concerts, théâtres, cours de musique, abonnements numériques, ...).

CONSIDÉRANT que le Pass Culture est un dispositif qui a vocation à faciliter l'accès à la culture pour les jeunes en toute autonomie et de promouvoir l'offre culturelle de proximité. Il permet ainsi aux structures culturelles de mieux se faire connaître auprès de ce public.

CONSIDÉRANT à cet effet qu'il est intéressant pour la commune de Petite-Forêt d'adhérer à ce dispositif afin de valoriser les activités culturelles et artistiques des écoles d'arts ainsi que l'ensemble des événements proposés dans le cadre de la saison culturelle.

CONSIDÉRANT que les propositions culturelles tarifées seront proposées à titre gracieux dans le cadre du Pass Culture. Les recettes de celles-ci seront alors remboursées directement par l'État.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1 : d'adhérer au dispositif national Pass Culture pour les activités culturelles et artistiques des écoles d'arts et l'ensemble des événements proposés dans le cadre de la saison culturelle.

Article 2 : d'autoriser Mme Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'adhésion de la commune à ce dispositif et la création d'un compte sur l'application.

Article 3 : d'autoriser l'encaissement des recettes selon les modalités prévues par le dispositif et le Trésor Public

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Acte affiché le : Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Sandrine GOMBERT